

TABLE RONDE « PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE »

EXPLICATIONS

Depuis mars 2023, la CFDT est porteuse de solutions destinées à améliorer les conditions d'exercice des métiers de la SA Réseau et ainsi lutter contre l'usure professionnelle qui pèse sur les agents. Point d'étape sur la table ronde de novembre.

COMPENSATION DES NUITS ET ASTREINTES :

1. Création au 1^{er} janvier 2025 d'une indemnité de 20€/ RN* pris (sur la totalité d'une JS programmée) dans la limite de 5 par an. *repos compensateur travail de nuit
2. Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 de la compensation en temps de la semaine d'astreinte: passage de 0,5 jour à 1 jour. Soit 2 jours à reprendre au lieu de 1,5 pour une semaine complète + week end (en cas de non-paiement)

Si ces mesures visent toutes deux à encourager la prise de temps de repos, la CFDT a aussi demandé que la réflexion porte plus largement sur la nécessité et l'opportunité du travail de nuit, mais aussi sur la constitution et l'alimentation des tableaux d'astreinte.

OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS :

En plus de la poursuite de l'équipement en outillage léger électroportatif, la SA travaille à :

1. Pour les agents chargés du graissage, le travail porte sur l'utilisation de petites pompes de graissage, plus légères. Mais aussi sur des véhicules adaptés aux besoins. Un REX est en cours pour donner suite à un état des lieux et une analyse de satisfaction des premiers utilisateurs, y compris pour les pompes électriques et la possibilité d'avoir des spatules plus adaptées (longueur de manche)

Le travail mené avec les ergonomes doit se poursuivre et inclure des possibilités de choix de matériel selon les agents concernés. De plus, il faut également investir dans des SAM plus légers et faciles à transporter.

ORGANISATION DU TRAVAIL :

1. Dans les EIC, des roulements alternatifs au 3/8 sont mis à l'essai (roulements matinées/nuits et soirées/nuits ou 2x8 5j/7 Avec 2 semaines sur chaque service par exemple) Chaque équipe peut se porter volontaire pour mener sa propre expérimentation, dans le respect de la réglementation en vigueur.
2. Dans les infrapôles, la fiabilisation de la programmation est en cours d'amélioration..

La CFDT comprend que le sujet est complexe à traiter, elle appelle néanmoins à plus d'initiatives et d'efforts dans la fiabilisation des commandes, y compris pour les agents des EIC. La CFDT rappelle également que des propositions d'organisation de travail innovantes peuvent également passer par l'article 49 de l'accord temps de travail du 7 juin 2016 dont elle est signataire et rappelle sa revendication de limiter à 4 services les périodes de travail de nuit.

2. Pour les agents voie, la SA réseau envisage l'achat de véhicules rail/route en 2026. La SA établit actuellement un cahier des charges comprenant entre autres la possibilité de conduite avec permis B, enraillement sans nécessité de consignation C, présence de benne à hauteur d'homme etc.... et effectuera sa recherche de matériel en conséquence.

La CFDT précise que ces engins ne seront sans doute pas généralisés car couteux et pas adaptés à toutes les situations de travail. Elle enjoint la SA réseau à également travailler le sujet d'accès à la zone de chantier avec le matériel autrement que par ce biais.



SNCF RÉSEAU



TABLE RONDE « PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE »

OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS :

3. Pour les agents caténaires, un griffeur/dégriffeur a été conçu, un test est en cours sur LGV PSE, et permettra la finalisation de l'outil.

Pour la CFDT l'usure professionnelle des agents caténaires doit aussi être traitée par le cumul de leurs contraintes : travail en hauteur, en extérieur, de jour comme de nuit



4. Fourniture de gilets Perko pour tous les agents qui le souhaitent. Ces gilets ne sont pas des dispositifs médicaux mais des dispositifs de corrections de posture aidant à maintenir le dos droit.

À une interrogation CFDT, le médecin du travail répond qu'il n'existe pas de contre-indication à son usage mais précise que porté trop fréquemment, ce gilet pourrait affaiblir les muscles profonds posturaux. À utiliser avec modération donc.

5. Le traitement des leviers durs continue.

La caractérisation est déjà modifiée et la prise en compte existe également en tenant compte des signalements reçus, en dehors des normes existantes.

Le budget destiné au traitement de ces leviers est augmenté de 30% et plusieurs dispositifs d'aide à la manœuvre sont testés sur le territoire national.

Une note de la DGII pour ZPA « leviers durs dans les postes d'aiguillage. Préconisation pour trouver des solutions » sera intégrée à l'IN 02446 début 2025

La CFDT précise que l'application de cette note ne conduit pas systématiquement à apporter de solution de traitement.

ET DEMAIN ?

Les travaux de prévention ne sont pas finis, la CFDT y veille.

1. Après que la CFDT ait porté la nécessité de travail sur l'environnement numérique des agents, qui est souvent source d'irritants, la direction du numérique travaille à la fluidité, l'ergonomie des applications et la disparition des mails superflus ou des ressaisies imposées.

2. La SA s'engage sur de l'achat de matériel en 2027 : Une seconde grue KIROW qui permet de faciliter la manutention des grandes pièces d'aiguillage notamment.



La CFDT considère que l'achat de cette grue doit contribuer à la ré internalisation de travaux actuellement effectués par des entreprises extérieures.

3. L'entreprise envisage aussi l'achat d'un wagon ROBEL qui permet aux agents de travailler en sécurité, en zone couverte, et alimentée en électricité.

À une interrogation CFDT, la SA indique qu'elle ne compte pas acquérir la base de vie compatible avec le wagon. La CFDT lui demande de revoir ce choix incompréhensible.



La CFDT appelle à ce que le travail continue au-delà de ces annonces, notamment concernant les EPI, leur résistance et adaptation aux conditions climatiques, mais aussi les modalités d'accès au catalogue existant ainsi qu'aux commandes par toutes et tous, avec une parfaite connaissance des articles à disposition.

LA PROCHAINE ÉTAPE DES DISCUSSIONS AURA LIEU DÉBUT 2025 SUR LE PÉRIMÈTRE DU GPU ET LA CFDT CONTINUERA À PORTER DES DEMANDES D'ÉVOLUTIONS ET DE PRISE EN COMPTE DES FACTEURS D'USURE PROFESSIONNELLE, COMME LES PARCOURS PROFESSIONNELS NOTAMMENT.

